



LE FSE

Fonds social européen

La gestion du FSE

Le FSE soutient les mesures renforçant l'employabilité des travailleurs et sécurisant les parcours des individus, ainsi que la lutte contre la pauvreté. Le FSE est géré en partie par l'Etat et en partie par les Régions pour la période de programmation 2014-2020. Deux programmes complémentaires sont mis en œuvre en Bretagne :

Le programme opérationnel national FSE 2014-2020 (ou « PON FSE »)

Il définit la stratégie d'intervention du FSE et ses axes prioritaires dans les domaines de l'emploi et de l'inclusion. L'enveloppe de 122 M€ (65% du FSE) gérée par l'Etat est consacrée à l'emploi et l'inclusion, dont 52 M€ pour les actions des Conseils départementaux et 15 M€ pour les Métropoles Rennes et Brest.

Le programme opérationnel FEDER-FSE Bretagne 2014-2020 (ou « PO FEDER-FSE »)

Il comprend un axe spécifique au FSE pour les initiatives dans le domaine de la formation. L'enveloppe de 62 M€ (35% du FSE) est gérée par la Région au profit de la formation des demandeurs d'emploi.

Les bénéficiaires du FSE peuvent être des structures accompagnant les demandeurs d'emploi, comme par exemple les associations, les missions locales pour l'insertion des jeunes, les opérateurs de la création d'entreprises, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), les maisons de l'emploi, les chantiers d'insertion, etc.

Programme opérationnel national FSE

1. Accompagnement des demandeurs d'emploi (14 M€)

Peuvent être soutenues des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et des inactifs, des actions en faveur de la mobilité professionnelle, de la modernisation des institutions du marché du travail, de la réduction et de la prévention du décrochage scolaire ou des actions d'accompagnement à la création d'entreprises.

Mesure 110 - Prévention du décrochage scolaire

Mesure 181 - Accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives

Mesure 183 - Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprises / volet Structuration de l'accompagnement et volet soutien à la création

Mesure 187 - Modernisation des institutions du marché du travail / volet Expertise et volet Expérimentations

2. Parcours professionnels et mutations (22 M€)

Il s'agit de promouvoir une approche entrepreneuriale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques. Des actions de sécurisation professionnelle, de promotion du vieillissement actif et de retour à l'emploi des seniors peuvent être financées dans ce cadre.

Mesure 285 - Adaptation au changement des travailleurs et des entreprises / volet Formation des actifs moins qualifiés et volet Revitalisation des bassins d'emplois

Mesure 285 - Adaptation au changement des travailleurs et des entreprises / volet Gestion des compétences et volet Égalité salariale

Mesure 286 - Vieillesse active et en bonne santé

3. Lutte contre la pauvreté et promotion de l'inclusion (83 M€)

Cet axe mobilise les Conseils départementaux et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Brest et Rennes pour des actions favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Cet axe ne comprend qu'une seule mesure :

Mesure 391 - Inclusion active

Programme opérationnel FEDER-FSE Bretagne

En complément du programme national, le quatrième et dernier axe du programme régional FEDER-FSE est consacré à la formation des demandeurs d'emploi. Il est géré par la Région.

4. Formation des demandeurs d'emploi (62 M€)

Action 4.1.1 : Soutien aux actions de formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emploi

L'objectif est d'accroître le taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participant à des actions de formation, notamment les plus fragiles, en lien avec les besoins de l'économie régionale. Il s'agit de soutenir la mise en œuvre d'actions de formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emplois dans les secteurs socles ou émergents de l'économie régionale. Ces formations individualisées doivent permettre à tout stagiaire de se professionnaliser et de renforcer ses chances d'insertion dans un emploi durable, par l'apprentissage d'un métier et l'obtention d'une qualification reconnue.

La Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue. Il lui revient de définir et mettre en œuvre une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Pour mettre en œuvre ses programmes de formations, la Région fait appel à des organismes de formation, dans le cadre d'une commande publique, pour des prestations en faveur des demandeurs d'emploi. De ce fait, la Région Bretagne est le seul bénéficiaire direct du FSE mobilisé au bénéfice de la formation qualifiante des demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires finaux sont les stagiaires qui suivent ces formations.

Informations / Contacts :

Programme national (PON FSE) : DIRECCTE / Cellule FSE Tél. 02 99 12 22 22
www.direccte.bretagne.gouv.fr / fse.gouv.fr

Programme régional (PO FEDER-FSE) : Région Bretagne
Service autorité de gestion du FSE
Direction des affaires européennes et internationales
Tél : 02 99 27 15 76 Courriel : europe@bretagne.bzh

